



Aide régionale à l'innovation et aux transferts de technologie (ARITT) - Volet Faisabilité

Objectifs et conditions

- Soutenir les diverses formes d'innovation faisant appel à la technologie,
- Accélérer le développement technologique des PME,
- Permettre à l'entreprise d'interroger un spécialiste du domaine pour préciser comment et par quels moyens les résultats techniques recherchés peuvent être atteints ;
- Faire de l'Île-de-France la première écorégion d'Europe.

Condition d'attribution :

La demande doit faire apparaître le coût prévisionnel total de cette phase du projet et la part des travaux confiés à l'extérieur.

Bénéficiaires

- PME (selon la définition européenne en vigueur) des secteurs de l'industrie ou des services, financièrement saines, hors négoce ;
- Laboratoires de recherche publics ou privés à but non lucratif.

Montant

Subvention calculée sur la part des travaux confiés à l'extérieur, qui varie selon l'âge de l'entreprise :

- PME de 5 ans ou plus : 50 % maximum du montant HT des coûts externes, dans la limite de 15 000 € ;
- PME créées depuis moins de 5 ans : 75 % maximum du montant HT des coûts externes, dans la limite de 15 000 €.

Financeurs

- Région Ile-de-France

Contacts

6 contacts trouvés :

- [BIOCRITT - Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie Biomédicale](#)
- [CRITT CCST - Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie Electronique, Informatique, Télécommunications](#)
- [CRITT Chimie-Environnement - Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie](#)
- [CRITT IAA - Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie Industries Agro-Alimentaires](#)
- [CRITT MECA - Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie Mécanique](#)
- [Région Ile-de-France - Sous-direction Recherche et Innovation](#)

Source

Région Ile-de-France (<http://www.iledefrance.fr>)

Type d'aide

- Subvention

Informations complémentaires

- Contacter l'un des 5 centres régionaux d'Innovation et de transfert de technologie (Critt), chargés de l'instruction des demandes.

Avertissement

Ces informations sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de LA PLATEFORME DU CONSEIL.

L'obtention des aides est liée à des critères relatifs à l'entreprise, son projet, ainsi qu'à un certain nombre de conditions fixées et précisées par l'organisme financeur. Il est donc nécessaire de s'adresser aux organismes référents pour en savoir plus sur les dispositifs et sur l'éligibilité de votre projet à une aide.

Source : © Institut Supérieur des Métiers, 2002-2007